

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour approuver la mise en place par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de deux nouvelles redevances sur les consommations d'eau potable.

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse applicable au 1^{er} janvier 2025, concernant le tarif de l'eau potable facturées aux usagers de ce services.

Il précise que ces nouvelles redevances viennent se substituer aux redevances pour la pollution domestique et la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Ainsi les deux nouvelles redevances sont :

- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,01 €/m3
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 €/m3

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

